

NOTE SUR LE SECTEUR DES TICs AU KENYA



NAIROBI/ KENYA

Date: 22.05.2019

Représentation Commerciale
Tunisienne au Kenya
Slim Yahia
M: +254 758 971 342
E: syahia@tunisiaexport.tn
W: tunisiaexport.tn
189 Gigiri Close By UN Crescent,
Nairobi

UN SECTEUR INNOVATIF ET EN CROISSANCE

- ⇒ Acteur économique majeur d'Afrique de l'Est, avec plus de 49 millions d'habitants en 2018 et un PIB de 75milliards de dollars en 2018
- ⇒ Pionnier en Afrique dans l'utilisation et le développement de solutions de paiement mobile
- ⇒ Une demande croissante en termes de services et développement digitaux, data management, fintech, cloud computing et cybersécurité
- ⇒ Politique d'incitation du gouvernement : la stratégie de développement « BIG FOUR AGENDA » Vision 2030 mise sur la technologie comme levier du développement socio-économique
- ⇒ Une économie de services, qui représentent 56 % du PIB et sont le principal moteur de la croissance, portée principalement TIC, avec l'immobilier et le tourisme
- ⇒ Un environnement des affaires favorable, avec un grand nombre d'acteurs internationaux, mais dominé par Safaricom, 1ere entreprise au Kenya

1.LES CARACTERISTIQUES DU MARCHE NTIC AU KENYA

- Le Kenya constitue l'exemple le plus avancé de la révolution du mobile en Afrique, avec un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 90%.
- L'internet mobile est le 1 er moyen de connexion au web, plus de 99% des connexions se sont faites à partir d'un mobile.
- Le Kenya est par ailleurs pionnier dans l'utilisation du paiement mobile, avec 30 millions d'inscrits en 2017.
- Taille du marché de l'équipement en télécommunications : 700 millions USD (2017)
- Le secteur des télécommunications devrait croître de 2,7 milliards de dollars à près de 3,5 milliards de dollars d'ici 2022 principalement porté par la croissance de la demande nationale.

- Les services numériques devraient augmenter de 2,3 milliards à plus de 5,1 milliards de dollar d'ici 2022 portés en majorité par les services liés à la FinTech et le cloud computing (PaaS).
- Le marché de la cyber sécurité devrait atteindre plus de 520 millions de dollars principalement sur les segments de la détection d'intrus et la sécurité mobile end-point.
- Le secteur de la téléphonie mobile est marqué par la position dominante de Safaricom qui détient 71,9 % des parts de marché. On peut noter l'importance de capitaux indiens avec Bharti Group, actionnaire d'Airtel à hauteur de 90%, second opérateur kenyan, présent également dans 16 autres pays d'Afrique (16,3 % pdm).
- **Konza Technology City** est présentée comme l'un des axes majeurs du projet Kenya Vision 2030 qui incarne la politique nationale de développement à long terme. Évalué entre **10 et 14,5 milliards de dollars**, elle vise à transformer le Kenya en un pays à revenu intermédiaire nouvellement industrialisé, offrant une haute qualité de vie à tous ses citoyens d'ici 2030, dans un environnement propre et sécurisé. La vision de ce projet intègre trois axes majeurs : Économique ; Social ; et Politique.
- Quelques exemples des services et des solutions les plus utilisées au Kenya :
 - MyOrder est une solution hébergée pour les petites et moyennes entreprises qui met un « catalogue mobile » entre les mains de leurs acheteurs
 - iHub est le pôle d'innovation pour la communauté technologique ayant pour but de partager des idées dans le but de lancer des entreprises technologiques durables dans le secteur croissant des TIC au Kenya ;
 - iCow aide les agriculteurs à tracer les cycles de reproduction de leurs vaches, offrant également des conseils précieux sur l'élevage de vaches, la nutrition animale, la production laitière et la gestation, il a été le vainqueur du prix « Apps 4 Africa » en 2010 ;
 - M-Pesa — fournit l'exemple d'une innovation locale kenyane de classe mondiale. En effet, il s'agit d'un système de transfert d'argent et de paiement basé sur téléphone mobile qui illustre bien l'expansion du transfert d'argent par téléphone et des services bancaires mobiles électroniques. (35 millions d'inscrits à la monnaie mobile en mars 2018)

2.LES OPPORTUNITÉS

- Augmentation de la taille du marché : 66 M habitants d'ici 2030. Émergence d'une vraie classe moyenne (l'une des plus importantes d'Afrique en proportion de sa population) : 5-8 millions d'habitants avec un pouvoir d'achat supérieur à 1 000 USD/mois/foyer.
- Main d'œuvre jeune et compétitive (âge médian de 19,5 ans), avec un bon niveau d'adaptation aux nouvelles technologies.
- Kenya : hub logistique et commercial permettant de développer des courants d'affaires sur les autres marchés de la Communauté de l'Afrique de l'Est (+220 M d'habitants –union douanière et droits de douane communs).
- Nairobi ou « Silicon Savannah », est un hub d'innovations technologiques, avec de nombreux accélérateurs ou « co-working spaces » travaillant en partenariats avec les universités compétitives de Nairobi.

3.BARRIERES REGLEMENTAIRES

- Il existe quatre licences de télécommunications d'une validité de 15 ans au Kenya : la licence « National Network Facilities Providers » ; la licence « International Network Facilities Providers » ; la licence « Non-Infrastructure Based Service Providers » ; la licence « Terminal Equipment Providers », la licence « Private Very Small Aperture Terminals (VSAT) » et la licence « One Time Autorisation ».
- Tout importateur au Kenya doit être enregistré auprès de l'Autorité du Revenu du Kenya (KRA). Cette dernière délivre un numéro d'identification personnel sous la forme d'un certificat PIN, dont une copie doit être jointe à tous les documents d'importation (documents d'accompagnement). En plus du certificat PIN, les importateurs doivent également obtenir un « code importateur » auprès du service des douanes du KRA. Une référence unique de consignation (UCR) doit être obtenue pour chaque envoi de marchandises. Ce numéro est transmis aux douanes.
- Le Kenya s'est doté d'un système de pré-inscription de ses importations (PVoC) au port de départ à l'étranger.
- Pour les exportations en provenance de la Tunisie, 3 sociétés (Bureau Veritas, Intertek et SGS) ont été chargées de vérifier la conformité des marchandises aux normes sanitaires, sécuritaires et environnementales du Kenya.
- La plupart des droits de douanes pour les équipements de télécommunication sont nuls au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est. Seulement, les parties des appareils pour la réception la conversion et l'émission, la transmission ou régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de communication et de routage sont soumis à une taxe de 10%), tandis que les répondeurs téléphoniques et les câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux sont soumis à une taxe de 25%. Pour les biens d'une valeur de plus de 5000 USD, une taxe de 1,2 % FOB doit être payée à la compagnie de contrôle avant expédition (Pre-shipment Inspection, PSI).
- Les marchandises sont soumises à une taxe d'importation appelée IDF (Import Declaration Fee) qui s'élève à 2,25% sur la valeur CIF (avec une valeur minimale de 5 000 KES).
- La TVA est de 16%.
- L'autorité de régulation kenyane fixe des standards pour les appareils en accord avec l'ITU Telecom et est donc responsable de l'approbation des types d'appareils mobiles. Les entreprises qui cherchent à introduire de nouveaux produits sur le marché doivent tout d'abord obtenir une approbation de la Communications Authority of Kenya.

N'hésitez pas à contacter votre RCT à Nairobi / Kenya pour plus d'informations

Slim Yahia